



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

**Fiche descriptive de poste à profil
Fiche métier n°1**

**CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
GENERALISTE (CPC-IEN)**

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1^{er} degré titulaires d'un CAFIPEMF (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller pédagogique généraliste est un expert dont la compétence est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique généraliste est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

Missions :

Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique généraliste contribue à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative en assurant la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale définie par l'inspectrice d'académie au sein de la circonscription.

Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale et aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il situe son action au service d'une meilleure réussite de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le conseiller pédagogique de circonscription généraliste est chargé :

- d'assurer l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école,
- d'aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées en s'appuyant notamment sur les éléments relatifs aux évaluations nationales,
- d'amener les enseignants, par un regard objectif et ses conseils, à analyser leurs pratiques professionnelles,
- de participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAFIPEMF),
- d'assurer le suivi et l'aide aux enseignants débutants ou entrant dans le métier (contractuels, AED, EFS, T1, T2,...) en lien avec les autres formateurs concernés,
- de favoriser la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques,
- de concourir à l'organisation et la conduite d'actions d'animation pédagogique et de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux. Ces actions traitent des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation. Elles peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles – dont l'école – et exploitent les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement,
- de contribuer à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département,
- de participer le cas échéant à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.

Le conseiller pédagogique généraliste s'engage dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise, en participant aux groupes de travail départementaux, aux formations proposées par l'INSPE.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Compétences :

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires sont demandées.

Le conseiller pédagogique généraliste devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles de la circonscription et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

Compétences générales attendues

- aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe,
- connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

Compétences au regard de la formation

- très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- réalisation de synthèses de ces contenus,
- interventions dans des domaines variés de la formation,
- participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

Conditions d'exercice :

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à seconder l'IEN de circonscription dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets.